
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 septembre 2014

DCM N° 14-09-25-16

Objet : Organisation de la fête de la Saint-Nicolas 2014.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

La Ville de Metz organisera, le dimanche 7 décembre 2014, la fête de la Saint-Nicolas articulée autour du traditionnel défilé composé de chars décorés sur un même thème et de fanfares pour l'animation musicale. Comme les années précédentes une complémentarité sera recherchée avec la Région Lorraine pour offrir aux messins un week-end de festivité. Cette année, le Conseil Général s'associe également à cet événement, et coproduira notamment avec la Ville de Metz le spectacle se tenant à l'issue du défilé. Un thème commun a donc été choisi entre les trois collectivités dans un souci de cohérence : Saint-Nicolas et les Gourmandises. Ainsi, ce thème sera décliné sur les dix chars du défilé. En outre, l'accent sera mis sur les actions de solidarité initiées depuis quelques années, qui permettent à Saint-Nicolas de passer un temps privilégié avec un groupe d'enfants ciblés en lien avec les associations caritatives; une collecte de dons sera par ailleurs organisée au profit de ces mêmes associations. Enfin, de nombreuses animations seront proposées, comme par exemple le Village de la Solidarité auquel participent de nombreuses associations œuvrant dans le domaine du caritatif, de la solidarité et du mieux vivre ensemble.

Concernant le défilé, dix associations participeront cette année à son organisation en concevant et en animant les chars tout au long du cortège : l'Orphéon des Bigophones, les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie, les Gwendolynes, le Secours Catholique, la Renaissance, la Famille Lorraine de Borny, le Groupe Folklorique Lorrain de Metz, la MJC Metz Sud, la Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts, et l'Union Départementale Fédérée pour le Don de Sang bénévole de Moselle. Comme l'an passé, le défilé partira place d'Armes à la tombée de la nuit. L'arrivée du défilé se fera également sur la place d'Armes où se tiendra le spectacle de clôture.

Pour permettre aux associations de mener à bien ce projet, il est proposé de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 600 € par char, soit un total de 16 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes, pour un montant total de 16 000 €, aux associations citées au titre de l'organisation des festivités de la Saint Nicolas 2014 :
 - l'Orphéon des Bigophones, CLRM (Commune Libre de Magny) : 1 600 €
 - les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie : 1 600 €
 - Les Gwendolynes : 1 600 €
 - Association Secours Catholique : 1 600 €
 - La Renaissance : 1 600 €
 - Famille Lorraine de Borny : 1 600 €
 - Groupe Folklorique Lorrain de Metz : 1 600 €
 - MJC Metz-Sud : 1 600 €
 - Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts : 1 600 €
 - l'Union Départementale Fédérée pour le Don de Sang bénévole de Moselle 1 600 €
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.

La dépense totale s'élève à 16 000 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée.

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ